



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### • CLAUSE GENERALE

---

Toute inscription à une ou plusieurs formations implique pour le stagiaire, le donneur d'ordre ou le commanditaire, l'acceptation des présentes conditions et le respect du règlement intérieur d'IPSO FACTO (disponible sur simple demande, téléchargeable et affiché dans nos locaux).

De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée à la société IPSO FACTO que si la société IPSO FACTO l'a expressément acceptée.

### • OBJET

---

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à une ou plusieurs formations dispensées par IPSO FACTO, sous forme de sessions destinées à des stagiaires privés, des salariés ou à des demandeurs d'emploi et réalisées dans les locaux d'IPSO FACTO et dans toutes les infrastructures externes à IPSO FACTO .

Le contenu, le programme , la forme, les prix et les calendriers de ces formations sont définis d'un commun accord (dans le respect des référentiels de formation définis par les textes en vigueur) entre le donneur d'ordre et IPSO FACTO.

Les tarifs sont ceux établis par devis ou tout autre document, dûment accepté par le donneur d'ordre. Les tarifs qui sont définis dans le catalogue correspondent aux tarifs réservés aux particuliers finançant eux-mêmes leur formation.

<b>ATTENTION : Le DEVIS est établi sous réserve de l'admission pédagogique définitive</b>
---

Les présentes conditions générales de vente, le dossier personnel, le devis, la convention de formation professionnelle signée entre les parties, et le programme de formation constituent la contractualisation entre le stagiaire, le financeur ou donneur d'ordre et IPSO FACTO.

Le contenu, la forme, les prix et les calendriers des formations intra - entreprises pourront faire l'objet de propositions particulières d'IPSO FACTO sur demande expresse.

**[www.ipsofacto-formations.com](http://www.ipsofacto-formations.com)**

Campus Ipso Facto - 16 rue de Montbrillant – 69416 LYON Cedex 03 - tél : 04 78 53 77 48

Sarl IPSO Formations au capital de 5000 Euros - RCS Lyon 793 372 715 - Code APE : 8559 A - Déclaration d'activité N° 82 69 12778 69

## • DUREE ET VALIDITE DE LA PROPOSITION

---

La validité des propositions de formations est identifiée par la période de validité du devis et les dates de sessions de formation prévues . Sauf stipulation contraire dans la proposition commerciale, la durée de validité des propositions d' IPSO FACTO est de 30 jours à compter de la date d'envoi de la proposition ou de l'émission du devis.

## • PROCEDURES D'INSCRIPTION

---

A réception du devis dûment accepté ou de la demande de prise charge validée par le financeur , IPSO FACTO retournera aux différentes parties concernées la convention de formation professionnelle relative à la formation choisie (sauf en cas de contrat de prestation de services pour certains OPCA)

A réception de la convention de formation professionnelle signées par toutes les parties , le stagiaire recevra une convocation 7 jours avant le début du stage.

Pour les stagiaires privés, l'inscription sera effective dès lors qu'il aura été accepté suite à l'entretien d'admission et qu'il aura retourné le contrat de formation professionnelle à IPSO FACTO, accompagné du dossier d'inscription complet. IPSO FACTO accusera réception de l'inscription .

### Pour la prise en charge de l'action action de formation :

#### > Cas n°1 - activité salariée ou non salariée

- Si la formation est prise en charge par un OPCA comme AGEFOS PME , OPCALIA , AFDAS ou autres organismes ( FONGECIF, etc ) :

La demande de prise en charge de la formation doit être faite au minimum 30 jours avant le début de votre formation (le délai de traitement dans certains organismes peut atteindre jusqu'à 4 mois ) .Si la demande de prise en charge n'a pas été, en amont, remplie par IPSO FACTO , une copie de ce dossier devra être envoyée à IPSO FACTO .

Dans le cas d'une prise en charge à 100% par un organisme , aucune somme ne sera réclamée au stagiaire . Si la prise en charge est partielle , un contrat de formation professionnelle sera établi entre le stagiaire et IPSO FACTO pour le montant restant à la charge du stagiaire .

- Si la formation est prise en charge par l'entreprise employeur du stagiaire :

Avant toute démarche d'inscription, le stagiaire devra apporter la preuve de la prise en charge de sa formation par son employeur. A réception des documents relatifs à cette prise en charge , IPSO FACTO gèrera directement avec l'entreprise la mise en place de la convention de formation .

#### > Cas n°2 - demandeur d'emploi

Si la formation est prise en charge à titre individuel par le Pôle Emploi ou un autre organisme public national ou local (Etat, Région , Département, etc. ) :

- Le stagiaire doit prendre rendez-vous avec un conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, etc) qui contactera IPSO FACTO .

Après vérification des dispositifs de financement envisageables , IPSO FACTO organise la procédure de sélection .

En cas d'admission pédagogique , IPSO FACTO met en place le dossier pertinent pour la demande de prise en charge financière. Dès réception de l'accord de financement , le stagiaire sera convoqué pour le 1° jour de la session de formation .

Dans le cas d'une prise en charge totale du financement (financement unique ou cofinancement) le stagiaire n'aura pas de frais de formation à régler . Si la prise en charge est partielle, un contrat de formation professionnelle sera mis en place entre le stagiaire et IPSO FACTO . Ce contrat de formation définira tous les termes relatifs au tarif et aux conditions de règlement de la quote part incombant au stagiaire .

## **REPORT ET ANNULATION PAR IPSO FACTO**

---

IPSO FACTO se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou de reporter une formation, lorsque le nombre de participants est jugé insuffisant. En cas de force majeure ou d'annulation tardive d'un client entraînant un nombre insuffisant de participants, le centre se réserve le droit d'annuler la formation. En cas d'annulation par la société EUROP'FORMA (enseigne IPSO FACTO ), tout acompte reçu pour le paiement de la formation sera restitué .

## **• REPORT ET ANNULATION PAR L'ENTREPRISE OU LE STAGIAIRES**

---

Si pour quelle que raison que ce soit , l'entreprise annule sa réservation , aucun frais ne sera facturé si cette annulation intervient dans un délai supérieur à 15 jours avant le début de la formation. A défaut, il sera facturé :

- 50% du montant de la formation si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le début de celle-ci
- 100% du montant de la formation si le stagiaire n'est pas présent au début de la formation.

**Tout stage commencé, est facturé à plein tarif, y compris en cas d'abandon de la formation par le stagiaire pendant sa durée pour quelle que cause que ce soit.**

**En cas de force majeure justifiée (maladie grave ou accident grave), la formation sera reportée sans frais à la prochaine session de formation .**

Cas particulier des formations BPJEPS : la formation suivie jusqu'à la date de la justification de l'interruption de formation sera facturée au prorata temporis.

**[www.ipsofacto-formations.com](http://www.ipsofacto-formations.com)**

Campus Ipso Facto - 16 rue de Montbrillant – 69416 LYON Cedex 03 - tél : 04 78 53 77 48

Sarl IPSO Formations au capital de 5000 Euros - RCS Lyon 793 372 715 - Code APE : 8559 A - Déclaration d'activité N° 82 69 12778 69

Remarque (pour toutes les formations) : en aucun cas l'arrêt de la formation suite à l'aggravation de pathologies antérieures à l'entrée en formation ne sera considérée comme un cas de force majeure.

## • TARIFS

---

Les tarifs en vigueur sont ceux qui figurent sur le catalogue pour les stagiaires privés et sur le devis accepté lors de la commande de formation. Ils servent de base à la contractualisation .Ils comprennent l'ensemble des frais de formation à l'exclusion des frais d'hébergement, de transport et de repas .

Nos prix sont NETS ( organisme de formation non assujetti à la TVA ).

Dans le cadre de formations hors catalogue, le prix facturé est celui de la proposition commerciale, sur la base du DEVIS signé et accepté, qui sert de base à l'élaboration du contrat de formation.

## • MODALITES DE REGLEMENT

---

Pour toutes les formations , les modalités de règlement (acompte et calendrier de versement des échéances ) sont définies dans le contrat de formation professionnelle.

### ➤ **Cas n°1 - activité salariée / non salariée :**

- La formation est prise en charge par un OPCA :

Si une subrogation à été accordée par l'OPCA, la facture de la société EUROP'FORMA (enseigne IPSO FACTO) sera directement adressée à l' OPCA .

S'il n'y a pas subrogation, la facture (en général mensuelle), au prorata des heures réellement effectuées, sera directement adressée à l'entreprise .

Si l'OPCA ne prend pas en charge la totalité de la formation, la facture de la différence sera adressée à l'entreprise. Son règlement devra intervenir à 30 jours date de réception de facture.

- La formation est prise en charge dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation :

*Si cette prise en charge est totale , les factures sont adressées directement à l'organisme qui gère le CIF dans le respect des modalités de règlement liant les différentes parties .*

*Si cette prise en charge est partielle , le stagiaire règle le solde la formation selon les modalités définies dans le contrat de formation professionnelle.*

### > **Cas n°2 – Demandeur d'emploi :**

Si la prise en charge de la formation est totale, les factures sont envoyées dans le respect des modalités de règlement liant les différentes parties

Dans le cas d'une prise en charge partielle le stagiaire règle le solde selon les modalités de règlement telles que définies dans le contrat de formation professionnelle .

## • ATTESTATION DE STAGE :

---

IPSO FACTO remet à chaque stagiaire une attestation de fin de formation .

**[www.ipsofacto-formations.com](http://www.ipsofacto-formations.com)**

Campus Ipso Facto - 16 rue de Montbrillant – 69416 LYON Cedex 03 - tél : 04 78 53 77 48

Sarl IPSO Formations au capital de 5000 Euros - RCS Lyon 793 372 715 - Code APE : 8559 A - Déclaration d'activité N° 82 69 12778 69

## • **HEBERGEMENT , TRANSPORT ET REPAS**

---

Une liste téléchargeable sur notre site peut être adressée, sur simple demande. L'hébergement, les transports et les repas sont à la charges des participants.

## • **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

Les supports de cours remis pendant la formation ne seront édités qu'en un seul exemplaire par stagiaire. En cas de perte ou de vol, aucun autre exemplaire ne sera fourni. La société IPSO FACTO reste détentrice, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation (documents, logiciels, réalisations matérielles, etc.)

Toute reproduction, modification ou divulgation à des tiers de tout ou partie de ces supports , sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'accord préalable écrit la société IPSO FACTO.

## • **RESPONSABILITE**

---

L'obligation souscrite par IPSO FACTO dans le cadre de ses formations est une obligation de moyens et non une obligation de résultats.

Le client (entreprise ou stagiaire individuel) doit vérifier auprès de son assurance personnelle et/ou professionnelle sa couverture « Responsabilité civile » lors du stage.

## • **RESOLUTION DES LITIGES**

---

Les présentes conditions sont régies par la loi française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur application sera de la compétence du Tribunal de Commerce de LYON , même en cas de pluralité des défendeurs.



IpsO Facto est Titulaire de la marque NF "Service Formation" pour garantir le respect de nos engagements vis à vis de nos stagiaires, des prescripteurs, des financeurs. «NF Service Formation – NF 214 » ainsi que NF X 50-760 et NF X 50-761 sous le N° de certificat NF 214/10/00106



IpsO Facto est signataire de la charte de la diversité en entreprise pour favoriser la non-discrimination et la diversité, favoriser l'égalité des chances face à l'emploi, améliorer les performances des entreprises et des organisations.

**[www.ipsofacto-formations.com](http://www.ipsofacto-formations.com)**

Campus IpsO Facto - 16 rue de Montbrillant – 69416 LYON Cedex 03 - tél : 04 78 53 77 48

Sarl IPSO Formations au capital de 5000 €uros - RCS Lyon 793 372 715 - Code APE : 8559 A - Déclaration d'activité N° 82 69 12778 69